

Règlement public de la Bibliothèque de Sorbonne Université

Annexe 1 Catégories d'inscription

Statut	Inscription	Tarif	Validité 1 an - Échéance
Étudiants et personnels de Sorbonne Université	Automatique	Gratuit	31 décembre
Étudiants et personnels des établissements partenaires Personnels hébergés Alumni de Sorbonne Université Chercheurs invités	Sur présentation d'un justificatif (carte d'étudiant ou professionnelle, attestation nominative)	Gratuit	31 décembre
Étudiants et personnels d'autres établissements d'enseignement supérieur Personnels de l'AP-HP Retraités des établissements d'enseignement supérieurs, d'organismes de recherche et de l'AP-HP Enseignants (Ministère de l'Éducation nationale) Chômeurs et bénéficiaires du RSA	Sur présentation d'un justificatif	Gratuit	30 septembre
Autres usagers	Sur justification de projets d'études et de recherche	Gratuit	1 an de date à date

À l'exception des étudiants et personnels relevant de Sorbonne Université et présents dans l'annuaire de l'université, inscrits automatiquement, les demandes d'inscription se font en ligne ou sur place selon les bibliothèques : <https://www.sorbonne-universite.fr/bu/utiliser-nos-services>

Des justificatifs pourront être demandés selon les situations (carte d'étudiant, certificat de scolarité, carte professionnelle, attestation employeur, pièce d'identité officielle, justificatif de domicile).

Remarque : l'accès à certaines bibliothèques peut être réservé à certaines catégories d'usagers.

L'inscription à la BSU est valable pour les bibliothèques de la BSU, l'accès aux bibliothèques associées de Sorbonne Université est soumis à l'accord de la ou du responsable de chaque bibliothèque.